



CA Rambouillet Territoires (Siren : 200073344)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Rambouillet
Arrondissement	Rambouillet
Département	Yvelines
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Marc ROBERT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	22 rue Gustave Eiffel
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	78120 RAMBOUILLET
Téléphone	01 34 57 20 61
Fax	01 34 84 01 57
Courriel	
Site internet	www.rt78.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	80 359
-----------------------------	--------

Densité moyenne 126,32

Périmètre

Nombre total de communes membres : 36

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
78	Ablis (217800036)	3 485
78	Allainville (217800093)	311
78	Auffargis (217800309)	2 038
78	Boinville-le-Gaillard (217800713)	619
78	Bonnelles (217800879)	1 954
78	Bullion (217801208)	1 984
78	Cernay-la-Ville (217801281)	1 627
78	Clairefontaine-en-Yvelines (217801646)	896
78	Émancé (217802099)	902
78	Gambaiseuil (217802644)	58
78	Gazeran (217802693)	1 304
78	Hermeray (217803071)	982
78	La Boissière-École (217800770)	868
78	La Celle-les-Bordes (217801257)	861
78	Le Perray-en-Yvelines (217804863)	6 888
78	Les Bréviaires (217801083)	1 251
78	Les Essarts-le-Roi (217802206)	6 924
78	Longvilliers (217803493)	513
78	Mittainville (217804079)	619
78	Orcemont (217804640)	1 012
78	Orphin (217804707)	924
78	Orsonville (217804723)	341
78	Paray-Douaville (217804780)	261
78	Poigny-la-Forêt (217804970)	983
78	Ponthévrard (217804996)	633
78	Prunay-en-Yvelines (217805068)	863
78	Raizeux (217805167)	952
78	Rambouillet (217805175)	26 781
78	Rocheville-en-Yvelines (217805225)	932
78	Saint-Arnoult-en-Yvelines (217805373)	6 224
78	Sainte-Mesme (217805696)	942
78	Saint-Hilarion (217805571)	927
78	Saint-Léger-en-Yvelines (217805621)	1 407
78	Saint-Martin-de-Bréthencourt (217805647)	655
78	Sonchamp (217806017)	1 707
78	Vieille-Église-en-Yvelines (217806553)	731

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 39

Compétences exercées par le groupement

Production, distribution d'énergie

- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz

Enfouissement des lignes électriques concédées La communauté exerce cette compétence (SEY) pour les communes de moins de 5 000 habitants par son adhésion: au Syndicat d'Énergie des Yvelines pour les communes de Bonnelles, Bullion, Calirefontaine, Eamncé, Gambaiseuil, Gazeran, Hermeray, La Boissière Ecole, La Celle les Bordes, Longvillers, Mittainville, Orcemont, Orphin, Poigny la Forêt, Ponthévrard, Raizeux, Rochefort, Saint Hilarion, Sonchamp et Vieille Eglise au SIVOM de Chevreuse pour Cernay la Ville excepté Auffargis et Saint Léger en Yvelines

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

Assainissement non collectif-Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Cette action consiste dans : le contrôle des installations existantes, l'instruction des demandes d'installations neuves, le suivi et le contrôle des réhabilitations et des installations neuves. La communauté apporte son soutien aux particuliers pour les contrôles et pour les travaux qui en découlent. La communauté pourra agir en maître d'ouvrage pour les travaux de remise aux normes des installations chez les particuliers en fonction des critères d'éligibilité et de conventionnement avec les différents organismes partenaires pour la prise en compte des travaux de génie civil notamment. Les conditions seront définies par convention(s).

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

1° Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. La communauté exerce cette compétence par son adhésion au SIEED (Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets de l'Ouest Yvelines) pour les communes de Mittainville et de Gambaiseuil et au SICTOM de la région de Rambouillet (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) pour les autres communes.

- Lutte contre les nuisances sonores

- Lutte contre la pollution de l'air

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Compétence exercée à compter du 01/01/2016 conformément à la loi.

- Autres actions environnementales

Elaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21, Accompagnement des projets communautaires ayant une dimension environnementale ou de développement durable, ou de mobilité durable, Promotion de la préservation de l'environnement ou du développement durable, Aide apportée aux particuliers pour l'implantation de dispositifs récupérateurs d'eaux de pluie.

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement

Sanitaires et social

- Action sociale

Petite enfance : micro-crèches publiques, telles que définies par l'article R.2324-47 du Code de la Santé Publique. Cette mission consiste dans la construction, la réhabilitation, l'aménagement et l'entretien des bâtiments nécessaires à l'exercice de la compétence.

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Action sociale d'intérêt communautaire confiée au CIAS 1° Aide à la personne à domicile

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance programmés et définis dans le contrat de ville des dispositifs locaux de prévention de la délinquance d'intérêt communautaire.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. superficie supérieure à 2 hectares

1° Actions de développement économique des zones d'activités (ZA) d'intérêt communautaire

2° Actions de développement du tourisme d'intérêt communautaire

3° Animations intercommunales

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien et exploitation d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire -

- Activités culturelles ou socioculturelles

Les actions culturelles sont celles qui sont organisées par la Communauté . Ces différentes actions sont organisées en concertation avec les communes membres.

- Activités sportives

Les actions sportives sont celles qui sont organisées par la Communauté, notamment l'Ecole Intercommunale des Sports.

Ces différentes actions sont organisées en concertation avec les communes membres.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schémas de secteur : Réalisation de Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et de schémas de secteur par l'adhésion au Syndicat Mixte d'Elaboration du SCOT du Sud Yvelines (SMESSEY).

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

1° Implantation et réalisation de Zone d'Aménagement concerté (ZAC) et de Zone d'Aménagement Différé (ZAD) d'intérêt communautaire

2° Pose des fourreaux pour la fibre optique dans les ZA, ZAC et ZAD d'intérêt communautaire.

- Constitution de réserves foncières

Réserve foncière pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs à savoir les transports urbains de personnes.

- Transport scolaire

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

° Création et aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire : La voirie d'intérêt communautaire concerne 5 types de voies appelées « Transcom » : La voie assurant le plus rapidement la liaison entre deux routes départementales et/ou nationales distinctes. Ce sont les transcom N°1 à 10, 12 à 15, 17 à 21, 23, 39, 43, 44, 50, 53, 54, 56 à 60. La voie assurant le plus rapidement la liaison entre une route départementale ou nationale et une ZAC ou ZAD d'intérêt communautaire. Ce sont les transcom 24, 30, 31, 41, 51, 52, 55. Les voies, y compris les trottoirs, à l'intérieur des ZAC et ZAD d'intérêt communautaire. Ce sont les transcom N°26 à 28, 32 (hors parking étant identifié 32p) à 37, 42, 62 à 68. De manière exhaustive, les transcom N° 11,16, 22, 25, 29, 40, 45, 46 47, 48, 49, 69. Les voies ayant pour usage exclusif la desserte d'équipements créés ou gérés dans le cadre communautaire. La carte des voiries d'intérêt communautaire est présentée en annexe 3. Le détail des voiries est donné en annexe 4. Pour l'entretien de la voirie communautaire, l'emprise se décompose en 4 catégories : 1. Transcom en agglomération (annexe 5), 2. Transcom hors agglomération (annexe 6), 3. Transcom concernant les ZAC ou ZAD créées par la CA(annexe 7), 4. Transcom concernant les ZAC, ZAD ou ZA transférées à la CA (annexe 8).

- Parcs de stationnement

2° Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire : Les parkings de création communautaire (parking de Gazeran n°38 et de la ZAC Bel Air n°32p) ou repris suite à intégration (parc relais du Plessis Mornay à Longvilliers n°61) (annexes 3 et 4).

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Actions de développement du tourisme d'intérêt communautaire

Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
<i>1° Action d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées 2° Action d'intérêt communautaire en faveur des logements anciens</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Infrastructures
- Eclairage public
<i>Eclairage public des installations et équipements communautaires</i>
Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...)
<i>7° Actions de développement des technologies, de l'information et des communications (TIC) Le développement des technologies de l'information et des communications (TIC) vise l'objectif de garantir l'accès à un débit descendant minimum de 2Mbit/s sur l'ensemble du territoire communautaire.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
<i>Réalisation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage à l'exception des aires de grand passage.</i>
- Autres
<i>La communauté peut agir à la demande de la commune (hors intérêt communautaire) à la condition de lui facturer le coût total des actions menées. Cette action s'effectue sous la forme d'une intervention de la communauté après signature d'une convention avec la commune définissant les modalités d'intervention et de facturation des travaux. Aide aux communes pour la réfection des voiries communales: L'aide aux communes pour la réfection des voiries communales consiste dans : la définition des travaux et la rédaction du cahier des charges, l'appel d'offres et le choix des entreprises attributaires, le suivi et la réception du chantier. Aide aux communes pour l'instruction des documents d'urbanisme: l'aide aux communes qui souhaitent confier l'instruction de documents d'urbanisme à la communauté mise en place depuis le 1er juillet 2014. ° Etudes: Etude sur tout sujet pouvant concerner l'évolution de la Communauté. Sont considérées comme telles, toutes études nécessaires à une prise de décision éclairée des instances communautaires (par exemple de stratégie, de faisabilité, de coûts prévisionnels, d'expertise juridique, d'impact etc?). 8° Expérimentation de solutions de mobilité Expérimentation d'une flotte de voitures électriques de service puis élargissement de cette expérimentation aux acteurs locaux du territoire : communes membres, associations, partenaires économiques? Expérimentation proposée dans le cadre du volet mobilité du projet de territoire à 2030 adopté en octobre 2012. Toute expérimentation proposée dans le cadre du projet de territoire à 2030 adopté en octobre 2012, autre que le volet mobilité.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
78	Yvelines Numérique (200062248)	SM ouvert	989 194
78	SM d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (257802074)	SM ouvert	201 332
91	Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SyORP) (200087740)	SM fermé	293 502
78	SI de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Rambouillet (SICTOM) (257801290)	SM fermé	90 626

28	SM des trois rivières (200044345)	SM fermé	49 136
78	Syndicat d'énergie des Yvelines (257825646)	SM fermé	1 178 881
78	SI d'évacuation et d'élimination des déchets de l'Ouest Yvelines (SIEED) (257800300)	SM fermé	75 516

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)